

Cote du document: EB 2019/LOT/P.1/Rev.1
Date: 9 septembre 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de financement

République de Cuba

Projet de développement des coopératives agroforestières

Numéro du projet: 200002243

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Francisco Pichón
Directeur de pays
Division Amérique latine et Caraïbes
téléphone: +39 06 5459 5104 / +5073020225
courriel: f.pichon@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements tirés de l'expérience	3
II. Description du projet	4
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles du projet	4
B. Composantes/résultats et activités	4
C. Théorie du changement	6
D. Alignement, appropriation et partenariats	6
E. Coût, avantages et financement	7
III. Risques	9
A. Risques liés au projet et mesures d'atténuation	9
B. Catégorie environnementale et sociale	10
C. Classement au regard des risques climatiques	10
IV. Mise en œuvre	10
A. Cadre organisationnel	10
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	11
C. Plans de mise en œuvre	12
D. Soutenabilité de la dette	12
V. Instruments et pouvoirs juridiques	12
VI. Recommandation	13
Appendices	
I. Convenio de financiación negociado	
II. Logical framework	

Équipe d'exécution du projet

Directrice régionale:	Rossana Polastri
Directeur de pays:	Francisco Pichon
Responsable technique du projet:	Rikke Grand Olivera
Responsable de la gestion financière:	Dario Rimedio
Spécialistes climat et environnement:	Romina Cavatassi, Oliver Page
Juriste:	Purificación Tola Satue

Sigles et acronymes

CUP	Peso cubain
PRODECAFE	Projet de développement des coopératives agroforestières
PRODECOR	Projet de développement rural coopératif dans la région orientale
PRODEGAN	Projet de développement des coopératives d'éleveurs dans la région Centre-Est

Carte de la zone du projet

République de Cuba
Projet de développement des coopératives agroforestières

Rapport de conception



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.
Source: FIDA | 29/11/2018.

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République de Cuba
Bénéficiaire du don:	République de Cuba
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Coût total du projet:	63,65 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	13,2 millions d'EUR (équivalant approximativement à 15 millions d'USD)
Montant du don du FIDA:	0,44 million d'EUR (équivalant approximativement à 0,5 million d'USD)
Montant du financement du FIDA (action climatique)*:	3,35 millions d'USD (soit 21,6% du financement octroyé par le FIDA)
Conditions du prêt du FIDA:	Ordinaires: délai de remboursement de 18 ans avec un différé d'amortissement de 5 ans, assorties d'une marge fixe
Cofinancier:	Parts de cofinancement à confirmer entre l'Agence française de développement, la Banque centraméricaine d'intégration économique et d'autres cofinanceurs intéressés
Montant du cofinancement:	24,5 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Prêt
Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:	23,65 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

* Selon les méthodes des banques multilatérales de développement relatives au suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 56.

Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. La République de Cuba est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, qui compte une population de 11,49 millions d'habitants, dont 23% vivent en milieu rural. L'économie y est planifiée et les principaux moyens de production sont détenus par l'État; il y a un système de double taux de change, et sa participation sur la scène internationale est limitée par un blocus économique, financier et commercial.
2. Le pays est bien noté (0,775) selon l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement, grâce aux politiques publiques mises en œuvre par le Gouvernement cubain, comme l'accès universel et gratuit aux services de base. Cuba a éliminé l'extrême pauvreté et la faim, et est le seul pays de la région Amérique latine et Caraïbes à avoir également éliminé la malnutrition infantile sévère.
3. Malgré ces progrès, Cuba reste fortement tributaire des importations de produits alimentaires, soit 80% de la nourriture consommée, qui entraîne un besoin considérable en devises étrangères et d'importantes dépenses budgétaires. Les ménages cubains sont d'ailleurs très vulnérables à divers chocs externes, comme la hausse des cours mondiaux des denrées alimentaires et des combustibles ou les phénomènes climatiques extrêmes. En outre, les conditions de vie dans les zones rurales, en particulier dans la région montagneuse de l'Est, dont les infrastructures et les services sont moins développés et qui sont plus vulnérables aux phénomènes météorologiques, rendent ces régions peu attrayantes pour la population, notamment pour les jeunes.
4. La valeur ajoutée agricole représente 4% du produit intérieur brut et le secteur emploie 19% de la population économiquement active. La coexistence de différents types d'organisation de la production et de droits de propriété est un facteur important. Les fermes d'État, qui exploitaient 75% des terres arables en 1992, gèrent aujourd'hui moins de 30% des terres agricoles. Le reste des terres est actuellement géré par des coopératives de petits exploitants non étatiques, leurs membres ou des particuliers. La productivité agricole est actuellement inférieure à son potentiel, et généralement plus faible que dans les autres pays de la région.
5. Le Gouvernement a fait de la sécurité alimentaire et nutritionnelle un objectif stratégique de sécurité nationale et un élément central de sa politique sociale et économique. Selon les directives énoncées dans la politique économique et sociale (*Lineamientos de la Política Económica y Social*), publiées en 2011 et mises à jour en 2016 pour la période 2016-2021, les coopératives jouent un rôle de plus en plus important dans l'amélioration de la productivité, s'agissant de satisfaire la demande de produits alimentaires du pays. Cet objectif est atteint grâce à de nouveaux investissements, à la décentralisation et à la déréglementation partielle de leur système de gestion. Le FIDA, qui a repris ses opérations à Cuba en 2013, soutient ces coopératives dans les régions de l'Est et du Centre par deux projets en cours, le Projet de développement rural coopératif dans la région orientale (PRODECOR) et le Projet de développement des coopératives d'éleveurs dans la région Centre-Est (PRODEGAN).

Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

6. **Égalité femmes-hommes et inclusion sociale.** Les femmes représentent 46% de la population rurale totale, ce qui indique qu'elles ont davantage tendance à migrer vers les zones urbaines. Les restrictions culturelles et sociales à leur participation aux activités agricoles rémunérées sont en partie à l'origine de ce phénomène. Cette situation se traduit également par leur faible participation à la production de café et de cacao: elles représentent environ 20% des membres de coopératives, et sont très peu présentes dans les conseils d'administration et aux postes de direction.
7. **Jeunes ruraux.** En raison du faible taux de natalité et de la structure des flux migratoires, la population cubaine est modérément vieillissante. La proportion de jeunes âgés de 15 à 34 ans dans les provinces de l'Est ciblées est de 28% à Guantánamo et Santiago de Cuba, 26% à Granma et 25% à Holguín. Comme dans bien d'autres pays, les jeunes migrent vers les villes à la recherche de perspectives et d'activités rémunératrices.
8. **Nutrition.** En 2015, Cuba avait atteint l'objectif d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim. La proportion de personnes sous-alimentées est passée de 13,2% en 1990 à 0,8% en 2015 (la plus faible en Amérique latine et dans les Caraïbes). Il est le seul pays de la région à avoir éliminé la malnutrition infantile sévère¹. Toutefois, des lacunes persistent dans les domaines suivants: i) la disponibilité alimentaire, en raison de l'insuffisance de la production agricole nationale, de l'accès limité aux marchés internationaux, de la dégradation des ressources naturelles et de la perte de biodiversité permettant de soutenir la production; ii) l'accès à des aliments ayant une valeur nutritionnelle adéquate, l'offre et la demande de nourriture ne répondant pas aux besoins nutritionnels recommandés.
9. **Climat et environnement.** L'archipel cubain est très vulnérable aux changements climatiques: petit État insulaire situé dans la région tropicale des Caraïbes, Cuba est exposé aux ouragans et aux fortes pluies. La région orientale est soumise à ces aléas climatiques, ce qui entraîne d'importants risques de perte de production de café et de cacao et de destruction des plantations, comme dans le cas lors de l'ouragan Matthew en 2016.

Justification de l'intervention du FIDA

10. Les filières du café et du cacao sont stratégiques pour l'économie nationale, notamment pour les provinces et les familles rurales de la région orientale où sera mis en place le Projet de développement des coopératives agroforestières (PRODECAFE). Le café fait partie du panier alimentaire de base (consommation des ménages); le pays doit en importer des quantités croissantes pour couvrir la demande intérieure, et n'exporte que de petites quantités de café de qualité. Le cacao ne fait pas partie de ce panier: il affiche un déficit commercial plus faible et devrait normalement atteindre son potentiel d'exportation d'ici peu.
11. Grâce à PRODECAFE, le troisième projet du FIDA à Cuba, le Fonds peut jouer un rôle important en soutenant le Gouvernement dans ses efforts de modernisation et de croissance durable du secteur agroforestier du pays, et en améliorant les ressources physiques, humaines, sociales et environnementales des coopératives, qui jouent un rôle central dans l'économie agricole du pays. PRODECAFE soutiendra la transformation progressive des coopératives agroforestières en entreprises modernes, capables de produire et de fournir des services de manière efficace et de s'adapter au marché, aux effets des changements climatiques et aux autres chocs externes néfastes.

¹ Institut international de recherche sur les politiques alimentaires et al.: Indice de la faim dans le monde: les inégalités de la faim (Washington, DC, Dublin et Bonn: IFPRI, Concern Worldwide et Welthungerhilfe, 2017).

B. Enseignements tirés de l'expérience

12. Le cadre logique d'intervention du projet, sa conception et la méthode proposée sont fondés sur les enseignements tirés des projets PRODECOR et PRODEGAN en cours, qui ont réussi à soutenir le développement des coopératives l'un dans les secteurs des céréales et l'autre, dans celui de l'élevage. Une analyse détaillée de ces enseignements figure dans le document de conception du projet.
13. **Passation des marchés.** En raison de la position dans laquelle se trouve Cuba vis-à-vis de l'économie et du commerce internationaux, les processus de passation des marchés de biens et d'autres intrants agricoles sont complexes, et les importer est plus long et coûteux que dans une situation de marché libre. Ces problèmes et les délais qui en découlent ont été pris en compte dans la planification et la mise en œuvre du PRODECAFE.
14. **Prestataires de services.** Compte tenu de la nature de l'économie cubaine, les principaux prestataires de services, industries de transformation et institutions financières sont des entités publiques, ce qui représente à la fois des avantages et des inconvénients pour la mise en œuvre des projets du FIDA dans le pays. Ainsi, parmi les avantages, on peut noter qu'il est relativement facile de faire appel à des prestataires de services et de coordonner les interventions dans les filières. En outre, des prestataires de services présentant des caractéristiques similaires sont disponibles dans toutes les zones rurales de Cuba. Cependant, il existe un inconvénient: la plupart des prestataires de services ne disposent pas de fonds suffisants en raison de la réduction des investissements publics, et ne travaillent pas toujours efficacement car ils manquent de ressources et de personnel formé.
15. **Limites à la production.** L'augmentation de la productivité des coopératives est principalement limitée par la pénurie de matériel agricole et d'intrants pour la production, qui est exacerbée par les restrictions commerciales et financières actuelles du pays. Cette pénurie est due à la faiblesse de l'offre sur le marché cubain, au manque de ressources publiques consacrées aux importations et à l'impossibilité juridique pour les secteurs non étatiques de l'économie d'avoir recours aux importations. Par conséquent, les investissements bénéficiant d'un financement extérieur doivent impérativement être axés sur l'achat de machines et d'outils agricoles, et il faut veiller à ce que les pouvoirs publics mettent à disposition des intrants et des moyens nécessaires à l'entretien.
16. **Efficacité des coopératives.** Trois types de coopératives existent à Cuba: i) les coopératives de crédit et de services (propriété individuelle des terres et des produits), ii) les coopératives de production agricole (propriété collective des terres et des facteurs de production), iii) les unités coopératives de production de base (propriété collective des facteurs de production et des produits). Ces trois types de coopératives présentent des différences importantes quant à l'efficacité et le potentiel d'accroissement de la productivité et des bénéfices. Les coopératives de crédit et de services sont considérées comme les plus avancées pour ce qui est de la productivité, de la rentabilité et de la croissance du nombre de membres. Toutefois, les dernières réformes de la loi sur les coopératives, en mai 2019, ont donné aux coopératives de production agricole et aux unités coopératives de production de base un rôle plus important et ont créé davantage d'incitations pour les particuliers, l'objectif étant d'améliorer la productivité et les revenus des agriculteurs, grâce à de nouveaux investissements dans les capacités et les actifs de ces coopératives et à des changements dans leurs modèles d'entreprise et de gouvernance interne.

Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles du projet

17. L'objectif est de contribuer au développement durable du secteur agroforestier du pays pour renforcer la sécurité alimentaire et améliorer les conditions de vie des familles rurales. L'objectif de développement est d'améliorer le bien-être et la sécurité alimentaire des familles ciblées par le projet dans la région orientale, d'augmenter la production, les ventes et les revenus nets de leurs coopératives agroforestières et de réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques et aux chocs économiques.
18. PRODECAFE se concentrera sur les provinces orientales de Granma, Guantánamo, Holguín et Santiago de Cuba. Ces provinces représentent la majeure partie de la production nationale de café (90%) et de cacao (80% dans la seule province de Guantanamo) et des coopératives de producteurs agroforestiers qui produisent ces cultures. Elles abritent également les populations les plus vulnérables aux changements climatiques, et présentent un fort taux d'exode rural (en particulier chez les jeunes), car elles attirent moins d'investissements dans les infrastructures et fournissent moins de services publics à la population. La population rurale de ces quatre provinces représente 44,7% de la population rurale totale du pays.
19. Le projet ciblera environ 17 500 producteurs, ainsi que leurs familles et leurs employés (environ 68 250 personnes au total), dans 300 coopératives agroforestières. Les bénéficiaires directs sont: i) les membres des coopératives productrices de café, de cacao et d'autres produits agroforestiers; ii) les travailleurs ruraux salariés employés par les coopératives; et iii) les techniciens employés par les prestataires de services, dont les capacités seront renforcées par le projet pour remédier aux lacunes observées dans les services d'assistance technique. L'accent sera mis en particulier sur les femmes et les jeunes, en leur permettant d'accroître leurs revenus et en favorisant leur emploi, ainsi qu'en soutenant leur inclusion dans les coopératives et dans leurs structures de gouvernance et de prise de décision. Un budget spécifique sera consacré aux mesures préférentielles, il comprendra des investissements axés sur les femmes et les jeunes, un renforcement des capacités prenant en compte la problématique femmes-hommes, et une augmentation de l'adhésion de femmes et de jeunes aux coopératives.
20. Outre ce groupe cible, environ 11 600 autres ménages ruraux (soit 45 240 personnes) dans 290 coopératives ainsi que leurs communautés bénéficieront indirectement du PRODECAFE, grâce aux services de soutien agroforestier que les coopératives participantes fourniront à d'autres coopératives non directement ciblées par le projet, et aux unités mécanisées qui seront mobilisées pour améliorer l'accès routier aux zones montagneuses difficiles à atteindre.

B. Composantes/résultats et activités

21. Le projet comprendra les composantes suivantes: i) renforcement des organisations coopératives de petits producteurs agroforestiers; ii) renforcement des services d'appui à l'agroforesterie; iii) gestion et coordination du projet.
 - i) **Composante 1:** il est attendu que les coopératives agroforestières ciblées par le projet renforcent leurs actifs physiques et productifs et améliorent leur capital humain, leurs capacités organisationnelles et technologiques, leurs ressources naturelles et leurs capacités d'adaptation face à la variabilité climatique et aux autres chocs externes néfastes. Cela leur permettra d'augmenter les niveaux de production et de productivité et contribuera à accroître le niveau des exportations au détriment de celui des importations. Les plans de développement des coopératives seront essentiels à l'exécution de cette composante. Ces plans visent à: i) instaurer des améliorations internes dans l'organisation et la gestion des coopératives, y compris à mettre

en place des stratégies pour réduire les inégalités entre les sexes et faire participer les jeunes; ii) accroître la capitalisation des actifs matériels productifs; iii) augmenter le volume, la productivité et la qualité de la production et réduire les pertes après récolte; iv) mettre en place des pratiques et mesures pour améliorer la capacité des familles et des exploitations agroforestières à résister aux effets des chocs climatiques; v) augmenter la qualité des services offerts par les coopératives à leurs membres, ainsi qu'à d'autres coopératives voisines de plus faible capacité; vi) diversifier la production agroforestière pour générer des revenus et stimuler l'autoconsommation dans le but d'assurer une plus grande disponibilité d'aliments sains pour les familles et une alimentation plus équilibrée.

En plus de la production agroforestière, les plans de développement des coopératives appuieront les coopératives pour qu'elles diversifient leur production alimentaire et leurs stratégies de subsistance, renforçant ainsi les capacités de résilience des familles participantes. Au niveau des ménages agricoles, PRODECAFE donnera la priorité aux activités agricoles qui intègrent une grande variété d'espèces animales et végétales (volailles, porcs, légumes et fruits). Le projet privilégiera les activités qui offrent aux femmes et aux jeunes des possibilités d'emploi concrètes et un accès aux biens et aux ressources, et qui améliorent la sécurité alimentaire et la qualité de l'alimentation des familles. Ces activités agricoles à petite échelle contribueront directement à améliorer la résilience des familles, en leur assurant un revenu modeste mais régulier pendant les périodes où elles n'ont généralement aucune entrée d'argent, entre les récoltes de café et de cacao ou pendant les périodes de relèvement après des événements climatiques extrêmes, par exemple.

- ii) **Composante 2:** il est attendu que les prestataires de services améliorent les services d'appui aux producteurs agroforestiers et à leurs coopératives, y compris en ce qui concerne la formation et la fourniture d'assistance technique, d'intrants et de services. On entend par "prestataires de services" les entités qui fournissent des services d'appui essentiels aux coopératives, lesquelles représentent la base productive de l'agroforesterie dans les zones d'intervention du projet.

Au titre de cette composante, des initiatives seront lancées avec les entités locales et nationales fournissant des services d'appui pour améliorer et diversifier les services offerts aux coopératives agroforestières dans la zone d'intervention du projet. Un appui sera offert pour l'élaboration et l'exécution de plans de renforcement des services. Cette exécution sera financée par tranches, débloquées sur la base d'un mécanisme de prêt axé sur les résultats mis à l'essai dans le cadre de cette composante. Les plans de renforcement des services répondront à la demande mise en évidence dans les plans de développement des coopératives, et leur financement se fera sous réserve d'améliorations concrètes de la qualité et de la couverture des services fournis aux coopératives les plus faibles, améliorations qui devront être attestées par un accroissement des capacités de ces coopératives (lesquelles sont régulièrement contrôlées par le Ministère de l'agriculture au moyen d'un indice de capacité des coopératives). Le projet pilote de prêt axé sur les résultats pour le PRODECAFE est expliqué en détail à l'annexe XII du document de conception du projet.

- iii) **Composante 3:** cette composante porte sur les activités de gestion et de suivi-évaluation du projet. Elle comprend l'élaboration de la stratégie et des directives opérationnelles, et la vérification de la bonne exécution technique des projets.

C. Théorie du changement

22. Dans les provinces orientales de Cuba, les familles rurales vivant dans les zones montagneuses sont les plus exposées à la vulnérabilité climatique et économique. Cette situation peut s'expliquer par une série de facteurs, notamment: i) la faiblesse de la productivité des principales cultures agricoles, notamment du café et du cacao, qui représentent la principale source de revenus des petits producteurs; ii) le manque de mesures de prévention et d'adaptation pour faire face aux phénomènes climatiques défavorables qui ont des répercussions négatives sur la production; iii) le manque de services d'assistance technique et d'infrastructures permettant de soutenir la production agroforestière; iv) le manque de diversification des systèmes agroforestiers, qui a des conséquences sur la sécurité alimentaire et la nutrition des familles rurales.
23. Pour renverser la situation actuelle, PRODECAFE comporte différentes mesures visant à améliorer l'action du Gouvernement: i) le financement d'investissements pour améliorer la productivité; ii) le renforcement des capacités des coopératives agroforestières; iii) le renforcement des capacités du secteur public en ce qui concerne la fourniture de services (y compris l'assistance technique, le suivi phytosanitaire et les activités de stockage); iv) l'amélioration de la résilience des familles rurales et de leurs systèmes agroforestiers grâce à des investissements visant à conserver les sols et à améliorer la gestion des arbres d'ombrage, entre autres.

D. Alignement, appropriation et partenariats

24. Le projet contribuera à la réalisation: i) du deuxième objectif de développement durable, grâce à l'augmentation de la productivité agricole et de la production du café, du cacao et d'autres produits agroforestiers et cultures annuelles destinées à l'autoconsommation, afin d'assurer à la population rurale une meilleure disponibilité d'aliments sains et une alimentation plus équilibrée; ii) du cinquième objectif de développement durable, en appliquant des stratégies spécifiques pour parvenir à l'autonomisation des femmes et à leur intégration dans les activités rémunérées et hautement qualifiées liées aux coopératives agroforestières; iii) du treizième objectif de développement durable, en encourageant la restauration et la conservation des sols, une gestion efficace de l'eau et un renforcement des capacités des coopératives afin qu'elles adaptent leurs systèmes agroforestiers aux changements climatiques.
25. En tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies à Cuba, le FIDA continuera de collaborer avec d'autres organismes et partenaires des Nations Unies tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, afin de veiller à ce que le PRODECAFE soit aligné sur le nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2020-2024. La conception du PRODECAFE a aussi bénéficié de l'expérience et des enseignements tirés d'autres opérations déployées à Cuba, dont: i) un programme d'appui en faveur de certaines filières agricoles gérées par le Programme des Nations Unies pour le développement et financées par l'Union européenne et la Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse; ii) le programme MásCafé (phases I, II et III) financé par l'Agence italienne pour la coopération au développement; iii) le projet de soutien à la filière cacao à Guantánamo financé par l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement.
26. PRODECAFE contribuera directement à la mise en œuvre du Plan stratégique cubain pour le secteur agricole et forestier et du Programme intégré pour le développement des secteurs du café, du cacao et de l'apiculture. Le Ministère de l'agriculture et le Groupe des entreprises agroforestières (dont la direction se

trouve au sein du Ministère) ont collaboré étroitement avec le FIDA pour concevoir PRODECAFE et ses instruments.

E. Coût, avantages et financement

27. Les composantes 1 et 2 du projet sont comptabilisées en partie dans le financement de l'action climatique. Le montant total du financement du FIDA relatif à l'action climatique pour ce projet se monte à 3,35 millions d'USD, soit 21,6% du financement du FIDA.
28. Le coût total estimé du projet sur une période de six ans à compter de 2020 (en incluant les imprévus) est de 63,65 millions d'USD. Le coût de base s'élève à 58,76 millions d'USD, et le coût des imprévus physiques et financiers atteignent les 2,76 millions d'USD et 2,13 millions de pesos cubains (CUP). Les coûts d'investissement sont évalués à 55,13 millions d'USD, soit 87% du coût total. Par ailleurs, les dépenses récurrentes représentent 13% du total, soit 8,52 millions d'USD.

Tableau 1

Coût du projet par composante et par source de financement

(en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Autres cofinanceurs		Emprunteur/contrepartie			Total
	Montant	% Montant	Montant	%	Montant	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Montant
1. Renforcement des organisations coopératives de petits producteurs agroforestiers	11 963	80	-	-	16 601	68	-	13 029	55	41 593
2. Renforcement des services d'appui à l'agroforesterie	2 034	13	-	-	7 348	30	-	2 003	8	11 385
3. Gestion et coordination du projet	1 003	7	500	100	551	2	-	8 618	36	10 672
Total	15 000	24	500	1	24 500	38	-	23 650	37	63 650

Tableau 2

Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement

(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Autres cofinanceurs		Emprunteur/contrepartie			Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Liquidités	Contributions en nature	%	Montant
1. Équipement et matériel	13 630	91	-	-	22 875	93	-	-	-	36 505
2. Services de consultants	630	4	89	18	1 393	6	-	5 094	22	7 206
3. Formation	232	2	411	82	232	1	-	10 548	45	11 423
4. Salaires et indemnités	-	-	-	-	-	-	-	7 466	32	7 466
5. Dépenses de fonctionnement	508	3	-	-	-	-	-	542	2	1 050
Total	15 000	24	500	1	24 500	38	-	23 650	37	63 650

Tableau 3

Coût du projet par composante et par année du projet

(en milliers d'USD)

Composante	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1. Renforcement des organisations coopératives de petits producteurs agroforestiers	5 797	70	12 384	68	10 630	70	10 876	80	1 906	37	-	-	41 593
2. Renforcement des services d'appui à l'agroforesterie	114	1	4 377	24	3 175	21	1 225	9	1 251	25	1 244	38	11 385
3. Gestion et coordination du projet	2 362	29	1 379	8	1 420	9	1 560	11	1 944	38	2 006	62	10 671
Total	8 273	100	18 141	100	15 224	100	13 661	100	5 101	100	3 250	100	63 650

Stratégie et plan de financement/cofinancement du projet

29. Le projet PRODECAFE sera financé par un prêt du FIDA de 13,2 millions d'EUR (soit 15 millions d'USD, ce qui représente 24% des coûts totaux) et par un don du FIDA de 0,44 million d'EUR (0,5 million d'USD, soit 0,8% des coûts totaux). L'Agence française de développement, la Banque centraméricaine d'intégration économique et d'autres sources de financement externes (dont les parts seront à confirmer) financeront l'équivalent de 24,50 millions d'USD (38% du coût total), et le Gouvernement cubain contribuera à hauteur de 23,65 millions de CUP (37% du coût total).
30. Le Gouvernement financera: i) les salaires du personnel du projet; ii) les frais de gestion des bureaux et le fonctionnement général du projet; iii) les indemnités journalières de subsistance des responsables du projet; iv) les activités de préinvestissement et de formation (en ce qui concerne la formulation des plans de développement des coopératives et des plans de renforcement des services, l'accompagnement pour le renforcement des investissements, et les activités de planification, de suivi-évaluation et de gestion des savoirs). Il prendra également en charge toutes les taxes et les frais applicables.

Décaissement

31. Le financement du FIDA sera versé sur deux comptes bancaires désignés ouverts en EUR à la Banque cubaine de crédit et de commerce, qui seront utilisés exclusivement pour chacun des instruments financiers. Les fonds provenant des cofinanceurs seront déposés sur des comptes bancaires distincts. Le projet disposera également de comptes d'exploitation dans les deux monnaies nationales. Le compte bancaire en CUP sera utilisé pour les contributions de contrepartie.
32. La méthode de décaissement par paiement direct à partir d'un compte de prêt du FIDA sera largement utilisée pour acheter des équipements et du matériel auprès de fournisseurs extérieurs à Cuba, ce qui constituera une part importante des activités et des dépenses de passation de marchés du projet.
33. Le mécanisme de prêt axé sur les résultats sera appliqué à titre expérimental, pour couvrir des dépenses d'un montant total de 1 440 000 EUR dans les composantes 1 et 2. Pour ce mécanisme, les indicateurs retenus sont le nombre de plans de développement des coopératives formulés de manière satisfaisante, et le pourcentage de coopératives qui améliorent leur niveau de développement. Les caractéristiques et les procédures de fonctionnement du mécanisme de prêt axé sur les résultats seront établies respectivement dans l'accord de financement et dans le manuel d'opérations du projet.

Résumé des avantages et analyse économique

34. Les résultats financiers estimés du projet sont positifs, les taux de rendement variant de 19% à 55% selon les cas. Compte tenu d'une évaluation des investissements et des coûts au taux de change de 25 CUP pour 1 USD, le taux de rentabilité interne du projet atteint environ 22,32%. La valeur actuelle nette, actualisée à 10%, est de 19,58 millions d'USD (489 millions de CUP). Le ratio bénéfices/coût est estimé à 3,65 sur une période de 20 ans.
35. Les tests de sensibilité indiquent que, dans les conditions prévues, les résultats économiques restent attrayants, et qu'ils affichent un solde positif si l'on simule des conditions défavorables.
36. Cet exercice est complété par une analyse du solde attendu en devises étrangères du projet, calculé sur la base des prévisions d'exportations et de substitution des importations des produits analysés. Dans ce cas, le taux de rentabilité interne s'élève à 22,5%, la valeur actuelle nette (actualisée à 10%) est de 31,37 millions d'USD, et le ratio bénéfices/coûts est de 1,83. Le projet est donc rentable et avantageux sur le plan économique.

Stratégie de sortie et durabilité

37. PRODECAFE se concentre principalement sur la durabilité et la croissance des organisations coopératives rurales dans les filières stratégiques pour l'économie nationale, afin de faire face aux changements qui se profilent dans le modèle économique du pays. Le projet contribue à la concertation sur les politiques en soutenant les coopératives qui cherchent à entreprendre certaines des activités de transformation liées aux filières du café et du cacao, ce qui devrait permettre d'ouvrir de nouvelles possibilités d'exploitation commerciale et inciter à améliorer la qualité. L'appui aux projets visant à inclure de manière effective les femmes et les jeunes dans les coopératives permettra également de tirer meilleur parti du capital humain disponible et permettra aux familles d'améliorer leurs moyens d'existence.

Risques

A. Risques liés au projet et mesures d'atténuation

38. PRODECAFE sera mis en œuvre à un moment délicat de l'histoire cubaine, alors que la situation est fragile et exacerbée par le blocus économique, financier et commercial actuel. Les risques liés au contexte économique et politique du pays, y compris en ce qui concerne l'unification monétaire et l'unification des taux de change qui sont imminentes, ou l'émergence de nouvelles restrictions dans les secteurs commercial et financier, sont analysés en détail dans le document de conception. Le projet ne peut pas éliminer ces risques, mais les efforts ont été axés sur l'élaboration d'une approche qui réduit au minimum les conséquences de potentiels événements néfastes sur les résultats et la durabilité du projet. Parmi les autres risques recensés et les mesures d'atténuation correspondantes, on trouve:

Tableau 4

<i>Risques</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
Les difficultés auxquelles se heurtent habituellement les coopératives de petits exploitants pour accroître leur productivité sont exacerbées par les restrictions commerciales et financières actuelles: i) l'obsolescence du matériel agricole; ii) l'accès limité aux nouvelles technologies agricoles; iii) le coût élevé des intrants nécessaires à la production agricole, la transformation et la distribution, et leur insuffisance; iv) l'accès insuffisant au financement en devises fortes pour l'importation de matériel et d'intrants; v) le manque de possibilités d'exportation pour certains produits agricoles. Ces facteurs contribuent à la faiblesse des niveaux de productivité, limitent la quantité, la qualité et la compétitivité de la production alimentaire nationale et rendent indispensable l'importation de produits alimentaires pour répondre aux besoins de la population rurale.	Le projet renforcera les capacités productives, organisationnelles et entrepreneuriales des coopératives participantes, en améliorant leur capacité à s'adapter aux éventuelles fluctuations du marché. Cet objectif sera atteint grâce au renforcement des capacités des coopératives et à la fourniture durable d'équipements et d'intrants afin d'accroître leur productivité et leur compétitivité. Les initiatives du Fonds relatives à la participation à l'élaboration des politiques à Cuba visent à appuyer un environnement plus propice au développement d'entreprises coopératives, compte tenu des changements institutionnels et économiques qui sont en cours et qui pourraient s'accélérer dans les prochaines années.
La composante technologique des plans de développement des coopératives sera importante, et demandera beaucoup de matériel et d'équipements. En raison de l'absence de marché fluide pour les pièces et les réparations, la capacité d'entretien et de remplacement de l'équipement est à risque.	Le projet veillera avec soin à la sélection des fournisseurs, à l'accumulation des pièces de rechange essentielles et à l'établissement de prestataires de services locaux et de capacités locales. La concertation du FIDA avec le Gouvernement permettra également de garantir que ce dernier mettra à disposition les intrants et les capacités nécessaires à la maintenance.
Bien que le risque inhérent à la gestion financière de Cuba soit considéré comme modéré, il a été jugé faible au niveau du projet, compte tenu des résultats positifs du portefeuille actuel et de la bonne expérience et des modalités de gestion financière du Bureau national de coordination des projets financés par le FIDA.	Des améliorations peuvent être apportées dans le domaine de la gestion financière grâce à un renforcement des capacités des fonctionnaires chargés des finances, à l'amélioration du système comptable et à la mise en place du Portail clients du FIDA. L'expérience accumulée par le Bureau national de coordination grâce à la mise en œuvre de PRODECOR et PRODEGAN permettra au PRODECAFE de bénéficier des enseignements tirés de ces projets en termes de méthodologie, d'administration, de gestion financière, d'approvisionnement et de suivi-évaluation.

Bien que la Banque cubaine de crédit et de commerce ait joué un rôle utile dans PRODECOR et PRODEGAN, le contexte national évolue rapidement, de sorte qu'il est nécessaire de surveiller continuellement la capacité de cette banque à soutenir la capitalisation des coopératives participantes.

Le renforcement des engagements au niveau politique et un suivi étroit et attentif lors de l'exécution peuvent atténuer ce risque. De même, la capitalisation initiale des coopératives au moyen d'instruments de crédit directement liés aux prestataires de services financiers déjà établis dans les zones rurales favorisera une meilleure connaissance et utilisation de ces mécanismes financiers.

B. Catégorie environnementale et sociale

39. Le projet est de catégorie B, car: la transformation de forêts naturelles en plantations de café ou de cacao ne sera pas favorisée; les pratiques non durables de gestion et d'utilisation des ressources naturelles ne seront pas encouragées; les investissements se limiteront à l'irrigation à petite échelle et à la réhabilitation de petites routes rurales pour améliorer la desserte des champs. Les risques modérés et les conséquences potentielles du PRODECAFE sont la contamination des sols et des sources d'eau par l'utilisation de produits agrochimiques et par l'extraction par voie humide de la pulpe des cerises de café, la surexploitation des ressources en eau et l'érosion des sols en pente. Les mesures d'atténuation correspondantes, et le développement des capacités permettant de les exécuter, seront incorporés dans les plans de développement des coopérations et les plans de renforcement des services, sur la base du plan de gestion environnementale et sociale du projet.

C. Classement au regard des risques climatiques

40. Cuba, et notamment la zone d'intervention du projet qui se trouve dans la région orientale, est exposé à des ouragans et des fortes précipitations, dont la fréquence a augmenté au cours des dernières décennies. Le nombre de sécheresses estivales est également en forte augmentation dans cette région, et selon les projections, ces événements devraient s'aggraver.
41. Le risque climatique du projet est jugé élevé. Une analyse approfondie des risques climatiques a été réalisée pour déterminer les investissements nécessaires pour améliorer l'adaptation des systèmes agroforestiers du café et du cacao et les capacités de résilience des familles qui vivent de ces cultures. Grâce aux plans de développement des coopératives et de renforcement des services, PRODECAFE fera la promotion de pratiques et de technologies qui réduisent la vulnérabilité des systèmes agroforestiers (comme la plantation différentes variétés d'arbres adaptées, la mise en place de brise-vent, la stabilisation de la profondeur des racines des arbres d'ombrage, la conservation des sols et des eaux, et l'apprentissage systématique des effets des événements extrêmes, en ce qui concerne les pertes et les éléments de résistance ayant prouvé leur efficacité). En outre, le projet appuiera les coopératives dans leurs stratégies de diversification des revenus et de la production alimentaire, contribuant ainsi à renforcer les capacités de résilience des familles participantes.

Mise en œuvre

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

42. Le Ministère du commerce extérieur et de l'investissement étranger sera responsable du projet, mais déléguera son exécution au Ministère de l'agriculture, qui est chargé de toutes les activités liées à la production de café et de cacao, y compris de la fourniture de services aux entreprises et de services de production. PRODECAFE sera mis en place par le Bureau national de coordination des projets financés par le FIDA, qui est basé au Ministère de l'agriculture et doté d'une équipe spécialisée. Cet arrangement assurera un apprentissage croisé entre PRODECAFE et les opérations PRODECOR et PRODEGAN en cours.

43. Comme c'est le cas pour les projets en cours, le Bureau national de coordination sera chargé: i) d'aider à la définition des plans de développement des coopératives; ii) de l'administration, la gestion financière et la passation des marchés; iii) de la planification et du suivi-évaluation; iv) de la gestion des connaissances, y compris de la coopération Sud-Sud, des échanges, des séminaires et des études. En outre, une unité d'exécution technique (*l'Oficina Técnica de Proyecto*) sera créée et placée sous l'égide du Groupe d'entreprises agroforestières. Le bureau principal sera situé à La Havane, tandis que des bureaux locaux seront installés dans les bureaux du Ministère de l'agriculture en province pour apporter un soutien en matière de problèmes techniques et d'exécution sur le terrain.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

44. **Gestion financière.** Le Bureau national de coordination du Ministère de l'agriculture sera responsable de la gestion financière et sera doté du personnel adéquat. Ses fonctions comprendront: i) l'établissement du plan de travail et budget annuel; ii) la présentation en temps voulu des demandes de retrait de fonds au FIDA; iii) la mise en place de mesures de contrôle interne efficaces et de manuels financiers complets; iv) la tenue d'un système comptable adéquat; v) la présentation au FIDA de rapports financiers intermédiaires; vi) la préparation d'états financiers annuels conformes aux normes comptables internationales; vii) la coordination du processus d'audit; viii) la passation de marchés. PRODECAFE bénéficiera de la vaste expérience acquise par le Bureau national de coordination lors de la gestion des autres projets financés par le FIDA, et des systèmes et procédures efficaces élaborés ces dernières années.
45. **Passation des marchés.** Conformément à la pratique établie lors de projets PRODECOR et PRODEGAN, *Cítricos Caribe Sociedad Anónima*, une entité du Ministère de l'agriculture spécialisée dans les importations/exportations, sera chargée de la passation des marchés de biens à l'extérieur du pays. La livraison des marchandises depuis l'étranger et leur distribution au niveau national seront assurées par le *Grupo Empresarial de Logística* et par la Société de services techniques en agroforesterie. Les achats mineurs seront traités par le Bureau national de coordination.
46. **Audit et gouvernance.** Les comptes du projet feront chaque année l'objet d'un audit par un cabinet d'audit privé. Il sera effectué conformément aux normes internationales d'audit, au mandat approuvé par le FIDA et au manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds. Le rapport d'audit consolidé sera soumis au FIDA au plus tard six mois après la clôture des comptes de l'exercice fiscal précédent.
47. Les mesures de gouvernance comprendront l'adhésion du projet à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations et l'examen du respect des normes fiduciaires du projet durant la supervision directe du FIDA.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

48. Un système de suivi-évaluation sera établi pour fournir, en temps voulu, des informations sur la performance du projet et poursuivre l'amélioration des décisions relatives à la gestion du projet. Le système sera conçu et lancé au cours des six premiers mois de la mise en œuvre, en s'appuyant sur les systèmes développés pour les projets PRODECOR et PRODEGAN en cours. Ses principaux objectifs sont les suivants: i) recueillir des informations à jour sur les produits, les résultats et les effets du projet; ii) faciliter l'apprentissage, les échanges d'expérience et des meilleures pratiques et la diffusion des résultats du projet.

Innovation et reproduction à plus grande échelle

49. La stratégie de reproduction à plus grande échelle de PRODECAFE repose sur la diffusion des innovations et des approches qui ont fait leurs preuves dans le cadre des projets PRODECOR et PRODEGAN en cours. Le Gouvernement les a donc intégrées à ses instruments sectoriels. Parmi ces innovations, on peut citer l'utilisation de méthodes de planification participative telles que les plans de développement des coopératives et les plans de renforcement des services, et l'adoption du modèle permettant à des coopératives de fournir des services de soutien agricole à d'autres coopératives de plus faible capacité. De même, le mécanisme permettant de financer de nouveaux moyens de production dans les coopératives par l'intermédiaire de la Banque cubaine de crédit et de commerce, lancé lors des projets PRODECOR et PRODEGAN, se poursuivra sous PRODECAFE, afin d'instaurer une discipline budgétaire au sein du projet et de consolider l'utilisation de cette pratique lors de toutes les interventions du Ministère de l'agriculture dans le secteur.

C. Plans de mise en œuvre

Plans de préparation à la mise en œuvre et de démarrage

50. Par dérogation aux Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole, le projet fera appel à un financement rétroactif d'un montant maximum de 0,9 million d'EUR pour les activités liées: i) aux plans de développement des coopératives et aux plans de renforcement des services; ii) aux modifications à apporter au système comptable; iii) à l'atelier de lancement du projet; iv) à la préparation d'une étude de référence et d'une méthodologie sur l'intégration des questions relatives au genre; v) à la préparation d'études sur les filières; vi) aux équipements et dépenses de fonctionnement du Bureau national de coordination et de l'unité d'exécution technique. En outre, pour favoriser la préparation du projet, une allocation de 300 000 EUR pour les frais de démarrage sera disponible avant que les conditions de décaissement n'aient été remplies.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

51. PRODECAFE sera supervisé directement par le FIDA, conformément à sa politique actuelle en matière de supervision et d'appui à l'exécution. En tant qu'entité de supervision, le FIDA assurera également la supervision de la partie du projet financée par les autres cofinanceurs. Le FIDA et ces parties devraient conclure des accords distincts pour confirmer ce point.

D. Soutenabilité de la dette

52. Selon l'Economist Intelligence Unit, le risque souverain à Cuba est coté CCC, ce qui reflète d'importants déficits budgétaires, de faibles recettes d'exportation et une certaine vulnérabilité économique. Un accord conclu en 2015 pour restructurer la dette contractée auprès de membres du Club de Paris visait à faciliter l'accès de Cuba au financement extérieur, ce qui reste compliqué en raison des sanctions et des difficultés de financement.

Instruments et pouvoirs juridiques

53. Un accord de financement entre la République de Cuba et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
54. La République de Cuba est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
55. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

Recommandation

56. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Cuba un prêt à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à treize millions deux cent mille euros (13 200 000 EUR) et un don d'un montant équivalant à quatre cent quarante-quatre mille euros (440 000 EUR) qui seront régis par des modalités et conditions conformes, en substance, aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Gilbert F. Houngbo
Président

Convenio de financiación negociado: "Proyecto de Proyecto de Desarrollo Cooperativo agroforestal"

(Negociaciones concluidas el 07 de agosto de 2019)

Número del Préstamo: _____

Proyecto de Proyecto de Desarrollo Cooperativo agroforestal (el "Proyecto" o "PRODECAFE")

La República de Cuba (el "Prestatario/Receptor")

y

El Fondo Internacional de Desarrollo Agrícola (el "Fondo" o el "FIDA")

(cada uno de ellos por separado la "Parte" y los dos colectivamente las "Partes")

PREÁMBULO

CONSIDERANDO que el Prestatario/Receptor pretende obtener una financiación de COFINANCIADOR(ES) por la cantidad equivalente a aproximadamente veintiún millones quinientos cincuenta mil euros (21 550 000 EUR), para cofinanciar la ejecución de algunas de las actividades del Proyecto conforme a lo acordado mediante Convenio a celebrarse entre La República de Cuba y el(los) COFINANCIADOR(ES);

CONSIDERANDO que el Prestatario/Receptor acepta que las actividades del Proyecto sean financiadas de conformidad con el presente Convenio;

Las Partes acuerdan lo siguiente:

Sección A

1. Los siguientes documentos en su conjunto conforman colectivamente este Convenio: el presente documento, la Descripción y las Disposiciones de ejecución del Proyecto (Anexo 1) el Cuadro de asignaciones (Anexo 2), y las *Condiciones Generales para la Financiación del Desarrollo Agrícola* de fecha 29 de abril de 2009 y modificadas en diciembre de 2018 (las "Condiciones Generales").

2. Las Condiciones Generales en sus sucesivas versiones enmendadas y cualquiera de las disposiciones en ellas contempladas serán aplicables al presente Convenio, salvo que se indique lo contrario. A los efectos del presente Convenio, los términos definidos en las Condiciones Generales tendrán el significado en ellas indicado.

3. A raíz del presente convenio el Fondo proporcionará al Prestatario/Receptor un Préstamo y una Donación (la "Financiación"), que éste utilizará para ejecutar el Proyecto de conformidad con los términos y condiciones del presente Convenio.

Sección B

1. La Financiación estará compuesta por un Préstamo de trece millones doscientos mil euros (13 200 000 EUR), y una Donación de cuatrocientos cuarenta mil euros (440 000 EUR).
2. La Moneda de Pago del Servicio del Préstamo será el euro.
3. El Préstamo se concede en condiciones ordinarias y tiene un plazo de reembolso de dieciocho (18) años, incluido un período de gracia de cinco (5) años que comenzará a partir de la fecha de cumplimiento de las condiciones previas para el retiro de los fondos.
4. El Préstamo estará sujeto a pagos de intereses sobre el capital del Préstamo pendiente de reembolso al tipo de interés variable de referencia del FIDA con un diferencial fijo.
5. El Ejercicio Financiero o fiscal del Prestatario/Receptor aplicable será del 1º de enero al 31 de diciembre de cada año. El Ejercicio Financiero corresponde al año fiscal del Prestatario/Receptor.
6. Los pagos del capital y los intereses del Préstamo serán pagaderos cada 15 de febrero y 15 de agosto. El capital será pagadero en 26 plazos semestrales consecutivos y en lo posible iguales, comenzando 5 años después de la fecha de cumplimiento de las condiciones generales previas para el retiro de los fondos. En dicho momento se comunicará al Prestatario/Receptor el calendario de amortización correspondiente.
7. El Prestatario/Receptor abrirá en el Banco de Crédito y Comercio (BANDEC) dos cuentas designadas en euro para recibir en ella exclusivamente los recursos del Préstamo y de la Donación, respectivamente; adicionalmente abrirá las cuentas que correspondan para el Proyecto.
8. El Prestatario/Receptor proporcionará financiación de contrapartida para el Proyecto por un monto estimado de 23.65 millones de peso cubano (CUP), conforme a asignaciones presupuestarias anuales aprobadas para las entidades que conforman el Proyecto, y se utiliza para financiar gastos asociados con consultorías, capacitación, salarios y costos operativos.

Sección C

1. El Organismo Responsable del Proyecto es el Ministerio de la Agricultura (MINAG), quien a través de la Oficina Coordinadora de Proyectos financiados por FIDA (OCP) será el responsable de la gestión del Proyecto, siendo el Grupo Empresarial Agroforestal (GAF) el encargado de la ejecución técnica del Proyecto.
2. Se llevará a cabo la Revisión de Medio Término como se especifica en la Sección 8.03 b) y c) de las Condiciones Generales, pudiendo las Partes acordar otra fecha para llevar a cabo la Revisión de Medio Término de la ejecución del Proyecto.
3. La Fecha de Terminación del Proyecto será el sexto aniversario de la fecha de entrada en vigor del presente Convenio.

Sección D

1. El Fondo gestionará la contabilidad interna de las cuentas del Préstamo y de la Donación y los desembolsos correspondientes, y supervisará el Proyecto, junto con el Prestatario/Receptor.

Sección E

1. Adicionalmente a los motivos previstos en las Condiciones Generales, se considera motivo para la suspensión del derecho del Prestatario/Receptor a solicitar desembolsos conforme al presente Convenio que:

- a) cualquiera de las disposiciones del Manual de Operaciones del Proyecto (MOP) haya sido objeto de cesión, renuncia, suspensión, revocación, enmienda u otra modificación, sin el acuerdo previo de las Partes, y el FIDA haya determinado, previa consulta con el Prestatario/Receptor, que tal cesión, renuncia, suspensión, revocación, enmienda o modificación ha tenido consecuencias adversas sustanciales para el Proyecto.

2. Adicionalmente a las condiciones generales previstas, se considera que son condiciones específicas adicionales para el retiro de fondos de las cuentas del Préstamo y de la Donación:

- a) Que el borrador del MOP haya sido aprobado por el Fondo;
- b) Que se haya establecido la OCP, y la Oficina Técnica del Proyecto (OTP) a nivel central, provincial y municipal;
- c) Que se haya seleccionado y contratado, o confirmado, el personal esencial del Proyecto (incluyendo los Coordinadores generales y el responsable administrativo y financiero);
- d) Que se haya abierto las cuentas designadas en el BANDEC, para la financiación del Proyecto.

3. El presente Convenio está sujeto a ratificación por parte del Prestatario/Receptor.

4. El Prestatario/Receptor designa al Ministro del Ministerio del Comercio Exterior y la Inversión Extranjera (MINCEX) como su representante a los efectos de la Sección 15.03 de las Condiciones Generales.

5. Se indican a continuación los representantes designados:

Por el FIDA:

Presidente
Fondo Internacional
de Desarrollo Agrícola

Por el Prestatario/Receptor:

Rodrigo Malmierca Díaz
Ministro
Ministerio del Comercio Exterior
y la Inversión Extranjera

6. Se indican a continuación las direcciones que han de utilizarse para cualquier intercambio de comunicaciones relacionados con el presente Convenio:

Por el Prestatario/Receptor:

Ministerio del Comercio Exterior y la Inversión Extranjera
Infanta Num. 16 entre 23 y Humbolt
La Habana Cuba

Por el Fondo:

Fondo Internacional de Desarrollo Agrícola
Via Paolo di Dono 44
00142 Roma, Italia

El presente Convenio, de fecha [insertar fecha], se ha preparado en idioma español en dos (2) copias originales, una (1) para el Fondo y una (1) para el Prestatario/Receptor y entrará en vigor cuando el FIDA reciba el instrumento de ratificación, conforme a la Sección 13.01 de las Condiciones Generales.

REPÚBLICA DE CUBA

[insertar nombre del Representante Autorizado]
[insertar su título]

Fecha: _____

FONDO INTERNACIONAL
PARA EL DESARROLLO AGRÍCOLA

[Insertar nombre]
Presidente

Fecha: _____

Anexo 1

Descripción del Proyecto y disposiciones de ejecución

I. Descripción del Proyecto

1. *Área del Proyecto.* PRODECAFE se focalizará en la región montañosa oriental cubana, en las provincias de Granma, Holguín, Santiago de Cuba y Guantánamo.
2. *Población-objetivo y beneficiarios del Proyecto.* El grupo-objetivo del proyecto está conformado por aproximadamente 17.000 productores, sus familias y las personas empleadas (hombres, mujeres, jóvenes y adultos) en cerca de 300 cooperativas agroforestales conformadas por Cooperativas de Crédito y Servicios (CCS), Cooperativas de Producción Agropecuaria (CPA) y Unidades de Básicas de Producción Cooperativa (UBPC), especializadas en la producción del café y cacao en el área de incidencia de PRODECAFE. Con el fin de mejorar el alcance y calidad de los servicios a ser recibidos por las cooperativas, también se apoyará directamente a las Entidades Prestadoras de Servicios (EPS) a la producción agroforestal, incluyendo aquellas dedicadas a la gestión, transporte, beneficio y clasificación, investigación, asistencia técnica, control biológico de enfermedades y plagas, capacitación incluyendo las universidades provinciales (Granma, Santiago de Cuba y Guantánamo), las Empresa que integran el Grupo Empresarial de Logística (GELMA) y las agencias del BANDEC en áreas remotas y de difícil acceso.
3. *Meta.* Contribuir al desarrollo sostenible del sector agroforestal del país para fortalecer la seguridad alimentaria y mejorar las condiciones de vida de las familias rurales.
4. *Objetivo de desarrollo.* Mejorar el bienestar y la seguridad alimentaria de las familias focalizadas por el proyecto, aumentando la producción y las ventas de productos de las cooperativas agroforestales y reduciendo su vulnerabilidad ante los impactos climáticos y económicos.
5. *Componentes.* PRODECAFE se estructura en dos componentes técnicos y un componente de gestión del proyecto:

Componente 1: Fortalecimiento de las organizaciones cooperativas de pequeños productores agroforestales

El resultado esperado del componente 1 es que las cooperativas agroforestales (CCS, CPA y UBPC) focalizadas por el Proyecto fortalezcan sus activos físicos y productivos y mejoren su capital humano, sus capacidades organizativas y tecnológicas, y sus recursos naturales y capacidades de adaptación a eventos extremos y variabilidad climática.

Para lograr este resultado, el componente deberá generar los siguientes productos:

- El Programa Integral de Desarrollo del Esquema Café, Cacao y Apicultura (PIDECCA) es actualizado para asegurar el equipamiento básico a las cooperativas;
- Las cooperativas de productores formulan y ejecutan Planes de Desarrollo Cooperativo (PDC) elaborados y ejecutados en forma participativa, y directamente enfocados en sus propias necesidades y capacidades;

- Mediante estos PDC, las cooperativas y los pequeños productores asociados a las mismas adoptan nuevas tecnologías de producción y manejo sostenible de sus recursos naturales, superan sus actuales limitantes y logran un incremento significativo y sostenible en sus niveles de producción y productividad por hectárea;
- Los productores cooperativos y asociados reciben capacitación integral en aspectos técnicos-productivos, así como en organización cooperativa y gestión empresarial, ambiental, de género y nutrición;
- Las cooperativas seleccionadas amplían las áreas en transformación, desarrollo y producción de café y cacao, con un fuerte énfasis en la introducción de prácticas agrícolas y estrategias productivas en sistemas agroforestales que reducen vulnerabilidad ante la variabilidad climática y otros choques externos;
- Las experiencias piloto de beneficio húmedo descentralizado en cooperativas son validadas.

Componente 2: Fortalecimiento de las entidades prestadoras de servicios (EPS) a la producción agroforestal

El resultado esperado del componente 2 es que las EPS mejoran los servicios de apoyo a los productores agroforestales, incluyendo la capacitación, prestación de asistencia técnica y provisión de insumos y servicios. Se entiende por las EPS, a las entidades que brindan servicios de apoyo a las cooperativas que conforman la base productiva agroforestal en las áreas de incidencia del proyecto.

Para obtener este resultado, el componente deberá lograr el fortalecimiento de las entidades prestadoras de servicios de forma que puedan mejorar sustancialmente el suministro de los servicios de apoyo (en cantidad, oportunidad y calidad) a los pequeños productores agroforestales y sus cooperativas focalizadas por PRODECAFE. En particular, se fortalecerán sus capacidades en la prestación de servicios que no pueden ser proporcionados por las propias cooperativas, incluyendo aquellos dedicadas a la gestión, transporte, beneficio y clasificación, investigación, asistencia técnica, control biológico de enfermedades y plagas, y capacitación.

La ejecución del componente se basa en la elaboración e implementación de Planes de Fortalecimiento de Servicios (PFS), que consistirán en el financiamiento de capacitación, infraestructura especializada, equipamiento, materiales y otros requerimientos de las EPS identificados con base en resultados de diagnósticos disponibles y a elaborarse.

Componente 3: Organización y gestión del Proyecto

El resultado esperado del componente 3 es un proceso de implementación ágil y eficiente, con transparencia de acciones y coherencia con las normas y políticas del Gobierno y los procedimientos y políticas del FIDA. El componente financiará las acciones correspondientes a la coordinación y al desarrollo de los lineamientos estratégicos y operativos para la implementación de los componentes técnicos del proyecto. Además, incluirá todas las acciones orientadas al desarrollo de los sistemas de administración financiera y presupuestaria, procesos de adquisiciones, y el establecimiento y la operación del Sistema de planificación, seguimiento y evaluación y de gestión del conocimiento del proyecto, temas metodológicos, ambientales jurídicos y de comunicación y divulgación

II. Disposiciones de ejecución

1. *Organismo Responsable del Proyecto.*

1.1 El MINCEX será el organismo responsable del Proyecto y delegará, mediante la suscripción de un Convenio u otro instrumento legal apropiado, la ejecución del Proyecto al MINAG.

El MINCEX mantendrá un rol de supervisión y control del proyecto, actuará como interlocutor con el FIDA y, específicamente, será responsable de asegurar: (i) la adecuada designación de responsabilidades de la entidad ejecutora; (ii) el registro ante el FIDA de las firmas autorizadas para la gestión del financiamiento; (iii) la adecuada instalación de la Oficina Coordinadora de Proyectos financiados por FIDA (OCP) en el MINAG y la OTP; (iv) la puesta en marcha del proyecto, y (v) el cumplimiento de las condiciones para el primer desembolso.

La Coordinación General, Gestión Financiera-Administrativa, Adquisiciones y Sistema de Planificación, Seguimiento, Evaluación y Gestión del Conocimiento (PSEGC) serán responsabilidad de la OCP, en coordinación directa con la OTP y el GAF.

1.2 La ejecución técnica de PRODECAFE estará a cargo de la Organización Superior de Dirección Empresaria (OSDE) agroforestal, para lo cual se conformará la OTP que estará integrada a las estructuras operativas del GAF. Esta contará con una oficina central y con representaciones provinciales y municipales en las que se ejecutará el proyecto.

2. *Comité Coordinador Nacional del Proyecto.*

2.1 Este Comité será el órgano responsable de la orientación estratégica y la supervisión del PRODECAFE. Se conformará sobre la base del CCNP que actualmente opera para el Proyecto de Desarrollo Rural Cooperativo en la Región Oriental (PRODECOR) y Proyecto de Desarrollo Cooperativo Ganadero en la Región Oriental (PRODEGAN), con participación de MINCEX, MINAG, Banco Central, BANDEC, Ministerio de Finanzas y Precios (MFP), Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente (CITMA) y ONEI (todos con rango de Viceministro o su equivalente), e incluye también, para el PRODECAFE, el Instituto de Investigaciones Agroforestales (INAF), y la Asociación Nacional de Agricultores Pequeños (ANAP).

3. *La Oficina Técnica del Proyecto (OTP) PRODECAFE.*

3.1. *OTP Nacional.* La OTP central estará compuesta por un Coordinador general, un coordinador del componente 1 y un coordinador del componente 2,

3.2. *OTP provincial.* Se conformará con un equipo de apoyo a la ejecución de carácter técnico en la Provincia, compuesto por un Coordinador Provincial, un encargado de planificación, seguimiento y evaluación provincial, así como un responsable administrativo financiero provincial y coordinadores municipales.

3.3 La OTP Nacional se conformará por disposición del MINAG y del Presidente del GAF, de conformidad con el perfil profesional acordado con el FIDA y consignado en el MOP. La designación del personal deberá contar con la no objeción del FIDA, a excepción del personal de apoyo y de los coordinadores municipales.

3.4. *Funciones.* La OTP Nacional será responsable de la operación del Proyecto y tendrá como principales funciones: a) funciones de coordinación; y b) funciones técnicas. Las funciones de planificación, seguimiento y evaluación, y las funciones fiduciarias y de adquisiciones serán llevadas a cabo principalmente por la Oficina Coordinadora de

Proyectos financiados por FIDA (OCP), en coordinación con la OTP. El detalle de las funciones de la OTP y de la OCP será descrito en el MOP.

4. *La Oficina Coordinadora de Proyectos financiados por FIDA (OCP)*

4.1 *Funciones.* La OCP atenderá de manera específica los siguientes temas para cada proyecto: (i) comunicación y coordinación interinstitucional, incluyendo el FIDA; (ii) gestión financiera y administrativa; (iii) logística y adquisiciones; (iv) planificación, seguimiento y evaluación, y (v) orientación sobre los aspectos metodológicos relacionados con la formulación, el trámite y la ejecución de los PDC y PFS, género y juventud, temas ambientales. Se implementará una estructura organizativa del MINAG ubicada en la esfera estatal, llamada Oficina Coordinadora de Proyectos financiados por FIDA (OCP), a la cual se vincularán tres OTP ubicadas en el GEGAN (Grupo Empresarial Ganadero) para PRODEGAN, en la OSDE Agrícola, para PRODECOR y en la OSDE Agroforestal para el Proyecto PRODECAFE.

4.2 *Composición.* Esta unidad cuenta con un coordinador general, un responsable administrativo financiero, dos contadores responsable de desembolso y dos auxiliares administrativo y contable, un responsable de adquisiciones y logística y dos asistentes para la atención a los proyectos en ejecución, un responsable de planificación, seguimiento y evaluación y tres asistentes para la atención de los proyectos, un responsable de aspectos metodológicos, un encargado en temas de ingeniería agropecuaria, un responsable en temas medio ambientales, y encargado en comunicación y visualización, un consultor jurídico, un encargado de trámites documentales, un técnico informático y personal de apoyo. El responsable de planificación, seguimiento y evaluación o el responsable de aspectos metodológicos estará también a cargo de los temas de inclusión de género, con una estrecha relación con el personal a cargo de género en el MINAG, en ANAP y en la FMC, que dará seguimiento a la aplicación de la metodología "Igualdad de género para la gestión con calidad de la seguridad alimentaria" (IGECSA) y a la obtención de los resultados esperados.

4.3. La OCP se conformará por disposición del MINAG, de conformidad con el perfil profesional acordado con el FIDA y consignado en el MOP. La designación del personal deberá contar con la no objeción del FIDA, a excepción del personal de apoyo.

5. *Comité de Evaluación y Aprobación de Inversiones (CEAI).*

5.1 Se conformará con representantes territoriales del MINCEX, MINAG, BANDEC, Ministerio de Economía y Planificación (MEP), CITMA, INAF, el Coordinador General de la OTP central, el Coordinador de la OTP provincial y especialistas técnicos, si corresponde. Este Comité tendrá la responsabilidad de revisar, validar y aprobar los PDC y PFS que serán tramitados por las cooperativas y las entidades prestadoras de servicios.

6. *Manual de Operaciones del Proyecto (MOP).*

6.1 El Proyecto se ejecutará conforme al presente Convenio y al MOP el cual establece las reglas operativas y administrativas, procedimientos y formatos para la ejecución del Proyecto por parte del Prestatario/Receptor.

6.2 La OCP preparará un borrador que incluirá, entre otros aspectos: información sobre alcances, estrategia y costos del Proyecto; las modalidades de ejecución de los componentes, incluyendo el piloto de desembolsos basado en resultados (DBR), los criterios para la identificación de las cooperativas prestadoras de servicios, la organización del Proyecto; los arreglos para planificación, seguimiento y evaluación participativa incluidos los indicadores de resultado anuales, incluyendo el alcance de las metas con respecto a los beneficiarios indirectos; los procedimientos de las adquisiciones y

contrataciones; el sistema de gestión financiera y administrativa, flujo de fondos los sistemas de contabilidad, gestión y control; los mecanismos para incrementar la participación de las mujeres y jóvenes como beneficiarios del Proyecto; la organización para la ejecución, los roles y funciones de los equipos y comités o comisiones del Proyecto y otros asuntos acordados por las partes.

6.3 La adopción del MOP se hará previa a la no-objeción del Fondo. Si fuera necesario, la OTP, la OSDE agroforestal o el MINAG podrán proponer las modificaciones al Manual de Operaciones del Proyecto que se consideren oportunas aplicar durante la implementación y serán aprobadas por la OSDE y MINCEX antes de ser sometidas para la no-objeción del FIDA.

III. Otras disposiciones

1. *Adquisiciones y gestión financiera.* Para la adquisición de bienes en el exterior, se establece la empresa Cítricos Caribe Sociedad Anónima (CCSA) como la entidad especializada del MINAG en importaciones y exportaciones. La movilización y entrega de las compras realizadas en el exterior y las adquisiciones a nivel nacional se realizarán por el GELMA, entidad especializada del MINAG, y por la Empresa de Servicios Técnicos Agroforestales (SERTAF). Las compras menores serán realizadas por la OCP. Las relaciones con estas entidades se formalizarán mediante la suscripción de contratos de servicios que requieren la no objeción del FIDA previo a su formalización.

En el caso de sustitución de la empresa encargada de las adquisiciones, la OCP deberá solicitar al FIDA su 'no objeción' previa, indicando el nombre de nueva empresa seleccionada y los parámetros que se tomaron en cuenta para su designación.

Los procedimientos y las responsabilidades de cada entidad encargada de las adquisiciones serán desarrollados en el MOP.

En el MOP se deben describir en detalle los procedimientos e instrumentos para el control interno, las auditorías internas y externas, el control de uso de activos, y todos los instrumentos que aseguren una buena gestión del Proyecto. En el MOP se establecerá que el Proyecto tendrá tolerancia 'cero' e impondrá sanciones acordes a las faltas cometidas por los que incumplan con los preceptos de anti-corrupción.

Anexo 2

Cuadro de asignaciones

1. *Asignación de los recursos del Préstamo y Donación.* En el cuadro que figura a continuación se presentan las Categorías de Gastos Admisibles que se financiarán con cargo al Préstamo y a la Donación y la asignación de los montos de Préstamo y la Donación a cada Categoría, así como los porcentajes de los gastos correspondientes a los rubros que se financiarán en cada Categoría:

Categoría	Monto del Préstamo asignado (expresado en EUR)	Monto de la Donación asignado (expresado en EUR)	Porcentaje
I. Equipamiento y materiales	10 790 000		100% sin impuestos
II. Consultorías	500 000	80 000	100% sin impuestos
III. Capacitación	190 000	360 000	100% sin impuestos
IV. Costos operativos	400 000		
Sin asignación	1 320 000		
TOTAL	13 200 000	440 000	

2. *Financiación retroactiva.* Como excepción a la Sección 7.08 a) ii) de las Condiciones Generales, se podrán financiar por un total no superior a 900 000 EUR de la cuenta del Préstamo, gastos asociados con: (i) la formulación de los planes de desarrollo cooperativo y planes de fortalecimientos de servicios (ii) los ajustes del sistema contable, (iii) el taller de lanzamiento del Proyecto, (iv) el estudio de línea base y la metodología para el tema de género, (v) el estudio de cadena de valor, y (vi) el equipamiento y gastos operativos de la OCP y OPT. Las categorías de gastos admisibles para la financiación retroactiva serán: (i) Equipos y materiales, (ii) Consultorías, y (iii) Gastos operativos. Para ser considerados gastos elegibles, dichos gastos deberán incurrirse entre la fecha de de 1 de diciembre de 2018 y la fecha de entrada en vigor del Convenio. El Prestatario/Receptor podrá solicitar el reembolso de dichos gastos una vez que las condiciones previas de desembolso se hayan cumplido.

3. *Gastos de puesta en marcha.* Podrán retirarse fondos de la cuenta del Préstamo para gastos de puesta en marcha asociados con las actividades indicadas en el párrafo anterior por un total no superior a 300 000 EUR. Dichos gastos deberán ser incurridos entre la fecha de entrada en vigor y la fecha en que se hayan cumplido las condiciones previas para el retiro de fondos. Para ser considerados admisibles, los gastos de puesta en marcha y las categorías de gastos correspondientes deberán contar con la no objeción previa del FIDA.

4. *Desembolsos Basado en Resultados (DBR).* El mecanismo de DBR será aplicable a los recursos del Préstamo y los procedimientos y criterios relevantes serán detallados en la Carta al Prestatario/Receptor y en el MOP.

5. El mecanismo de DBR se podrá utilizar para la categoría de gasto II "consultorías" respecto a los indicadores: (i) Indicador 1: Numero de Planes de Desarrollo Cooperativo (PDC) formulados satisfactoriamente para su implementación en el Componente 1, y para la categoría de gastos de equipamiento y materiales (ii) Indicador 2: Porcentaje de cooperativas menos desarrolladas que mejoran su posicionamiento (en la escala del MINAG) al recibir servicios de las EPS en el Componente 2.

6. Las entidades de verificación para el DBR serán el Instituto Nacional de Investigaciones Económicas, las Universidades Provinciales de Granma, Santiago de Cuba y Guantánamo, u otras entidades aprobadas por ambas partes.

7. Las asignaciones de cada indicador y el cronograma del logro de los resultados se detallan en el cuadro a continuación.

Cuadro de asignaciones DBS

	Año de implementación 1	Año de implementación 2	Año de implementación 3	Año de implementación 4	Año de implementación 5	Año de implementación 6
Indicador 1	-	90 %	-	-	-	-
Monto asignado EUR	-	440 000	-	-	-	-
Indicador 2	-	-	25%	20%	10%	-
Monto asignado EUR	-	-	460 000	360 000	180 000	-

Anexo 3

Compromisos especiales

De conformidad con la Sección 12.01 (a) (xxiii) de las Condiciones Generales, el Fondo podrá suspender, total o parcialmente, el derecho del Prestatario/Receptor a solicitar retiros de la Cuenta del Préstamo y/o Donación si el Prestatario/Receptor incumple cualquiera de los compromisos especificados a continuación, y el Fondo haya determinado que dicho incumplimiento ha tenido, o es probable que tenga, un efecto adverso en el Proyecto:

1. *Planificación, seguimiento y evaluación.* Los arreglos para planificación, seguimiento y evaluación deberán incluir el alcance de las metas del Proyecto con respecto a los beneficiarios indirectos como resultado del mejoramiento de los caminos rurales a partir del trabajo de las brigadas mecanizadas y de las cooperativas que recibirán servicios a los miembros y sus familias de otras cooperativas pero que de otro modo no serán beneficiadas directamente por el Proyecto.

2. *Género.* El MINAG utiliza una herramienta denominada Igualdad de Género para la Gestión con Calidad de la Seguridad Alimentaria (IGECSA). Tomando en consideración que esta herramienta ya ha sido desarrollada y avalada por el MINAG y las organizaciones del sector, el Prestatario/Receptor promoverá y apoyará decididamente su aplicación en las cooperativas que atenderá el Proyecto. Con este fin se definirá una estrategia que contemple la formación en igualdad de género a los socios y socias de las cooperativas focalizadas por el Proyecto, la instalación de los Grupos Gestores Municipales de IGECSA en los municipios donde se concentrará el Proyecto y la implementación de la herramienta en las cooperativas seleccionadas.

3. *Cumplimiento con los Procedimientos de Evaluación Ambiental y Climática Social (SECAP).* El Prestatario/Receptor se asegurará de que el Proyecto se implemente de conformidad con el SECAP del FIDA y, más específicamente, de que se tomen las siguientes medidas: (a) que todas las actividades del Proyecto se implementen en estricta conformidad con las leyes/regulaciones pertinentes del Prestatario/Receptor; (b) que a las mujeres y los hombres se les pague una remuneración igual por un trabajo de igual valor en el marco del Proyecto; (c) que el Proyecto no recurra al trabajo infantil; (e) que se ejecuten las medidas incluidas en el Plan de Acción de Género del Proyecto, y se pongan a disposición los recursos necesarios para ello.

El Proyecto se coordinará a través de un Marco de Gestión Ambiental y Social (ESMF) para examinar los riesgos e impactos de las actividades propuestas, incluidas las posibles vulnerabilidades ambientales y sociales. El ESMF preverá que se establezca un mecanismo para recibir y facilitar las resoluciones de las quejas de las partes afectadas por el Proyecto.

4. *Medidas anticorrupción.* El Prestatario/Receptor deberá cumplir con la Política del FIDA en materia de Prevención del Fraude y la Corrupción en sus Actividades y Operaciones, tomando las medidas adecuadas para prevenir, mitigar y combatir las prácticas prohibidas.

5. *Procedimiento de reclamaciones del FIDA por presunto incumplimiento de sus políticas sociales y ambientales y aspectos obligatorios de sus procedimientos de evaluación social, ambiental y climática.* El MOP incluirá referencia al Procedimiento de quejas del FIDA cuyo objetivo es permitir que las personas y las comunidades se comuniquen directamente con el FIDA y presenten quejas si creen que el Proyecto no está cumpliendo con las normas SECAP.

Logical framework

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptionsx
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
Outreach	1.b Estimated corresponding total number of households members				Registros anuales de SyE	Anual	OCP - PSEGC	
	Household members - Number of people	0	33150	68250				
	Estimated corresponding total number of indirect households members reached				Registros anuales de SyE	Anual	OCP - PSEGC	
	Household members - Number of people	0	22620	45240				
	1.a Corresponding number of households reached				Registros anuales de SyE	Anual	OCP - PSEGC	
	Households - Number	0	8500	17500				
	Corresponding number of indirect households reached				Registros anuales de SyE	Anual	OCP - PSEGC	
	Households - Number	0	5800	11600				
	1 Persons receiving services promoted or supported by the project				Registros anuales de SyE	Anual	OCP - PSEGC	
	Males - Number	0	6700	13250				
	Females - Number	0	1800	4250				
	Young - Number	0	850	2473				
	Not Young - Number	0	7650	15027				
	Total number of persons receiving services - Number of people	0	8500	17500				
Cooperativas que reciben servicios promovidos o apoyados por el proyecto (clasificación MINAG)				Registro de SyE de cooperativas	Anual	OCP - PSEGC		
Cooperativas con nivel de desarrollo alto - Number	0	81	162					
Cooperativas con nivel de desarrollo bajo - Number	0	69	138					
Project Goal Contribuir al desarrollo sostenible del sector agroforestal del país para fortalecer la seguridad alimentaria y mejorar las condiciones de vida de las familias rurales	Cumplimiento de las metas asignadas por el Plan Nacional de Café y Cacao por parte de las cooperativas incluidas en el Proyecto				Estadísticas del MINAG-GAF y Registros cooperativas SyE	Anual a partir de medio término	OCP - PSEGC	La economía del país es estable y las condiciones de mercado son favorables. Los desastres naturales tienen un bajo impacto en la agricultura y economía del país. El Gobierno no enfrenta dificultades financieras para implementar el Plan nacional.
	Satisfacción del plan nacional - Percentage (%)	0	60	85				
	Familias que incrementan los activos del hogar en 10%				Levantamiento de línea base e información final	Inicio y cierre del proyecto	OCP - PSEGC - ONEI	
Hogares - Number	0	4375	8750					
Development Objective Mejorar el bienestar y la seguridad alimentaria de las familias focalizadas por el proyecto, aumentando la producción y las ventas de productos de las cooperativas agroforestales y reduciendo su vulnerabilidad ante los	1.2.4 Households reporting an increase in production				Registro de SyE de las Cooperativas	Medio término y final de proyecto	OCP - PSEGC	estable y las cooperativas tienen acceso al mercado para vender otros productos agroforestales. Los desastres naturales tienen un bajo impacto. Los productores se adaptan a las nuevas tecnologías. Los protagonistas reciben capacitaciones relacionadas con alimentación y nutrición e implementan los conocimientos.
	Households - Number	0	4800	9600				
	Households reporting an increase in production by 20%				Registro de SyE de las Cooperativas	Anual	OCP - PSEGC	
	Households - Number	0	4800	9600				
Familias que han incrementado su puntaje de resiliencia con al menos 30% según la tarjeta de puntuación de resiliencia				Registro de SyE de las Cooperativas	Anual	OCP - PSEGC		
Hogares - Number	0	3600	7200					

impactos climáticos y económicos	1.2.8 Women reporting improved quality of their diets				Levantamiento de línea base e información final	Medio término y final de proyecto	OCP - PSEGC	
	Percentage - Percentage (%)	0	40	80				
Outcome Efecto 1. Las cooperativas agroforestales beneficiarias incrementan su producción y productividad de manera sostenible	2.2.2 Supported rural enterprises reporting an increase in profit				Registro de SyE de las Cooperativas	Anual a partir de medio término	OCP - PSEGC	Los productores ponen en práctica las mejores prácticas para sus cultivos agroforestales a través de los recursos y capacitación recibida
	Number of enterprises - Number	0	120	240				
	Supported rural enterprises reporting an increase in profit by 30%				Registro de SyE de las Cooperativas	Anual a partir de medio término	OCP - PSEGC	
	enterprises (cooperativas) - Number	0	120	240				
	Productividad media de café (ton/ha en producción) arábica y robusta				Registro de SyE de las Cooperativas	Anual	OCP - PSEGC	
	Productividad media del café arábica (ton/ha en producción) - Ratio (%)	0.18	0.26	0.4				
	Productividad media del café robusta (ton/ha en producción) - Ratio (%)	0.23	0.35	0.5				
	Productividad media de cacao (ton/ha en producción)				Registro de SyE de las Cooperativas	Anual	OCP - PSEGC	
	Productividad media de cacao (ton/ha en producción) - Ratio (%)	0.05	0.28	0.45				
	3.2.2 Households reporting adoption of environmentally sustainable and climate-resilient technologies and practices				Registro de SyE de las Cooperativas	Anual	OCP - PSEGC	
	Households - Number	0	6000	12000				
	Cooperativas que reportan haber incorporado acciones de prevención de pérdidas en la producción agroforestal en base a alertas tempranas de eventos climáticos fuertes				Registro de SyE de las Cooperativas	Anual	OCP - PSEGC	
	Número de Cooperativas - Number	0	110	220				
	Cooperativas en las que jóvenes y mujeres desarrollan producción de alimentos diversificados				Registro de SyE de las Cooperativas	Anual	OCP - PSEGC	
Cooperativas - Number	0	70	140					
cooperativas que implementan un plan de acción para cerrar brechas de género en cuestiones organizativas y de dirección.				Registro de SyE de las Cooperativas	Anual	OCP - PSEGC		
Cooperativas - Number	0	120	240					
Outcome Efecto 2. Entidades prestadoras de servicios mejoran los servicios de apoyo al productor agroforestal, incluyendo la capacitación, prestación de asistencia técnica y provisión de insumos.	Cooperativas con nivel de desarrollo bajo que mejoran su posicionamiento al recibir servicios de EPS y cooperativas prestadoras de servicios				Registro de SyE de las Cooperativas	Anual	OCP - PSEGC	El Gobierno sigue el proceso de apertura para la prestación de los varios servicios y deja creciente autonomía para fijar precios.
	Cooperativas que superan su estado de desarrollo - Percentage (%)	0	25	60				
	Productores que tienen acceso a medios biológicos para la producción de café y cacao de manera suficiente y oportuna				Registro de SyE de las Cooperativas / registro de EPS	Anual a partir de medio término	OCP - PSEGC	
	Productores - Number	0	5400	10800				
	1.2.2 Households reporting adoption of new/improved inputs, technologies or practices				Encuesta a productores	Anual a partir de	OCP - PSEGC	
Households - (%)	0	35	70					

						medio término		
Output 1.1 Planes de desarrollo cooperativos (PDCs) formulados para su implementación	PDC formulados (e implementados = las cooperativas que empiezan a recibir recursos y capacitación) en base a la clasificación del GAF				Registro de SyE de las Cooperativas	Anual	OCP - PSEGC	Los procesos de licitación se llevan a cabo en tiempo y forma. La distribución de los recursos hasta el destino final es eficiente. La identificación de necesidades de capacitación es completa.
	Planes para cooperativas menos desarrolladas - Number	0	105	210				
	Planes para cooperativas mas desarrolladas - Number	0	45	90				
Output 1.2 Hectáreas en transformación, desarrollo y producción de café	Hectáreas en transformación, desarrollo y producción de café				Registro de SyE de las Cooperativas	Anual	OCP - PSEGC	Se cuenta con la provisión oportuna del paquete tecnológico para la producción del café por parte del gobierno cubano.
	Hectáreas de tierra en transformación - (ha)	0	3300	6600				
	Ha de tierra en desarrollo y producción - (ha)	0	6600	13200				
Output 1.3 Socios de cooperativas capacitados en aspectos administrativos, gerenciales, ambientales y productivos	Personas que reciben capacitación en prácticas productivas y post-cosecha; administración y gerencia, cambio climático, género y nutrición				Registro de SyE de asociados de cooperativas	Anual	OCP - PSEGC	La identificación de necesidades de capacitación es completa
	Males - Number	0	5472	9120				
	Females - Number	0	1728	2880				
	Young - Number	0	1008	1680				
	Total de socios y productores capacitados - Number	0	7200	12000				
Output 1.4 Experiencias piloto en la reducción de la huella de Carbono	Experiencias piloto estudiada sobre la producción y procesamiento de café que reduce la huella de carbono				Reportes de SyE del proyecto	Anual	GEF	
	Experiencias estudiadas - Number	0	2	5				
Output 1.5 Hectáreas de ecosistemas restauradas	Ecosistemas restaurados, protegidos y certificados por el FONADEF (bosque silvestre y área agroforestal)				Reportes de SyE del proyecto	Anual	GEF	
	Hectáreas - Area (ha)	0	360	720				
	Hectáreas restauradas mediante prácticas de reforestación, conservación de suelos y/o drenaje				Registro de SyE de las Cooperativas y GAF	Anual	OCP - PSEGC	
Hectares of land - Area (ha)	0	6700	13400					
Output 2.1 Planes de Fortalecimiento de Servicios (PFS) formulados	PFS formulados y en implementación				Registro de SyE de las Cooperativas	Anual	OCP - PSEGC	
	Planes - Number	0	24	47				
Output 2.2 Las cooperativas más desarrolladas prestan servicios a las demás cooperativas para la producción agroforestal	Cooperativas que prestan servicios para la producción agroforestal a otras cooperativas				Registro de SyE de las Cooperativas	Anual	OCP - PSEGC	Las cooperativas prestadoras de servicios se apropian del papel asignado para potenciar el desarrollo de la producción en café y cacao.
	Cooperativas - Number	0	45	90				

1. Refleja los miembros de otras 8.000 familias que se beneficiarán indirectamente con el mejoramiento de los caminos rurales a partir del trabajo de las Brigadas mecanizadas a lo largo del proyecto y 3.600 familias de caficultores en cooperativas que recibirán servicios de otras cooperativas que de otro modo no serán beneficiadas directamente por el proyecto.

2. Activos del hogar como refrigerador, televisión, radio, licuadora que se asocian con el aumento de ingreso del hogar.